

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 865

présenté par
M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

AVANT L'ARTICLE 8

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre II du titre II.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1er du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».